

SUPPLÉMENT
sur la réforme de
l'assurance-chômage

nouvelles


CSN
19 JANVIER
1996
NUMÉRO
403

FONDACTION

Le chaînon manquant tant attendu



1921-1996

75^e


CSN

DU CŒUR
DE SON
TEMPS

Page

12



Faire la passe

Pour le monde des affaires, il n'y a pas de sport plus populaire que le hockey. Et même si on ne score pas aussi souvent que désiré, on ne rate jamais une occasion de faire la passe. C'est ce qui compte. Encore faut-il avoir la palette...

Pas plus tard que la semaine dernière, Jean Chrétien a dû se résoudre à clouer sur le banc deux ailiers d'extrême-droite de son Team Canada Équipe en voyage en Asie. Passe toujours qu'on fasse la passe, mais faut

pas se faire prendre. Ce n'est pas la fraude qu'on tente de mettre en échec, mais le fait qu'elle soit connue.

Faire la passe étant l'objectif principal et souvent le seul dans ce monde des affaires, le réflexe demeure, même quand on change de monde. C'est ce qui est arrivé, semble-t-il, à cet ineffable Le Hir et ses petits copains. Habités à saisir l'occasion quand il y a une passe à faire, ils n'ont pas hésité à sauter dessus, d'autant plus qu'au gouvernement, on leur a accordé pas mal plus de glace que ne l'aurait commandé leur talent. M'enfin! Même au PQ, on se transforme vite en groupie quand un homme d'affaires chausse les patins politiques et joint l'équipe. Celui-ci ne perd cependant pas ses réflexes et surveille constamment l'occasion de ... faire la passe.

Ainsi donc, pendant qu'à Hydro-Québec on a dépensé \$141,000 pour fêter le départ d'un Richard Drouin qui n'en demandait sans doute pas tant; pendant que M. Dow Jones et ses amis de la Bourse font la passe à qui mieux mieux; pendant que les banques canadiennes empochent plus de \$5 mil-



liards en profits nets et que leurs dirigeants font la passe comme jamais, le monde ordinaire, de son côté, traverse une passe plutôt difficile.

Car on ne réalise des profits de cet ordre qu'en prenant des libertés avec le réel d'abord, avec la morale ensuite. Quand le loyer de l'argent coûte 5,78% aux banques, qu'elles versent un intérêt d'un demi de un pour cent pour les comptes courants et qu'elles arnaquent les consommateurs avec des taux de 18,5% sur le solde impayé des

cartes de crédit, nul besoin d'être diplômé des HEC pour comprendre que dans ces conditions, il est absolument impossible de ne pas faire la grande passe.

Bien sûr, si on est grand boss d'une université prestigieuse comme McGill et qu'on reçoit \$259,538 pour illuminer l'ouest de la rue Saint-Laurent, ou même si on est un petit boss dans une université de province à Chicoutimi qui doit, lui, faire avec moins de \$135,000, on peut se montrer compréhensif à l'égard de ces grandes banques qui veulent tellement notre bien.

Mais quand on n'est pas recteur ou président de compagnie, qu'on n'a pas les moyens de jouer dans la même équipe que M. Dow Jones et que M. Chrétien ne nous a pas invité à rejoindre Team Canada Équipe, on se contente du hockey bottine dans les ruelles, derrière les usines désaffectées et les hôpitaux fermés.

Paraît que c'est pas facile de faire une passe dans la garnotte!

nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page informatique

Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction

Michel Crête
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Photographe

Alain Chagnon

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:

(514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de **nouvelles CSN** dans leur journal.

Fondaction, le chaînon manquant tant attendu

Il fallait à la CSN un instrument additionnel pour soutenir financièrement des projets de création d'emplois qui mettent en valeur la capacité des travailleurs de faire les choses autrement.

Henri Jalbert et Marc Laforge

En effet, Fondaction investira 60% de son actif de l'année précédente dans des entreprises québécoises, principalement celles qui appartiennent aux trois catégories suivantes: celles inscrites dans un processus de gestion participative (agissant ainsi directement sur la démocratisation des lieux de travail), celles contrôlées par les travailleuses et les travailleurs (coopératives ou autres) et celles soucieuses de l'environnement.

L'autre 40% de l'actif de Fondaction sera investi selon une politique de placement ayant comme objectif la stabilisation de la valeur marchande et des revenus de Fondaction. Cette politique de placement sécuritaire sera appliquée à la plus grande partie des investissements effectués au cours des trois premières années d'existence de Fondaction, ces premières années constituant en effet une période d'accumulation.

Le chaînon manquant

Au cours des dernières années, la CSN et ses syndicats ont suscité et soutenu différents outils d'intervention économique et sociale: la SSQ, les caisses d'économie en milieu de travail, Bâtirente, le Groupe

Voilà dix ans qu'on l'attendait. Eh bien! c'est fait. La CSN a lancé officiellement, le 24 janvier, son fonds de développement pour la coopération et l'emploi: Fondaction. Il s'agit d'un instrument syndical de développement de l'emploi qui se démarque des autres par sa stratégie d'intervention, en ce sens qu'il investira dans des secteurs d'activité économique qui étaient jusqu'à présent insuffisamment couverts.

Déjà, environ 250 membres de la CSN, désignés pour ce faire par leur syndicat, ont suivi la session de formation de deux jours qui leur permet de recueillir fonds et souscriptions au nom de Fondaction.



de consultation pour le maintien et la création d'emploi. Il fallait un instrument additionnel, capable d'intervention financière directe dans des pro-

jets ou dans des expériences porteuses de progrès et prometteuses de succès.

Fondaction pourra donc intervenir pour supporter la capacité financière des

travailleurs et des promoteurs de projets économiques favorisant le maintien et la création d'emplois, la démocratisation des lieux



FONDA

de travail et la protection de l'environnement.

Un appui au développement régional

Axées sur une accumulation prudente en vue de la retraite et sur une profitabilité adéquate, les épargnes sont investies sous la forme d'actions. Les actions de catégorie A, qui constituent des parts générales du fonds, sont actuellement disponibles.

De plus, la loi constituant Fondation prévoit l'émission par séries d'actions votantes de catégorie B. Chaque série sera rattachée à la perception de fonds spé-

cifiques pour un projet particulier, préalablement accepté par Fondation, en vue de la levée d'épargnes locales ou régionales en appui à un tel projet, donc un appui précieux au développement des régions.

Les avantages fiscaux de Fondation

Fondation jouit des mêmes avantages fiscaux que les autres fonds de travailleurs. En effet, les actions de Fondation donnent droit à des crédits d'impôt pouvant aller jusqu'à \$1,000 tant au Québec qu'à Ottawa, en plus d'être déductibles du revenu à titre de REÉR. Le maximum de

souscription admissible est de \$5,000 par année.

Les économies d'impôt sont donc importantes, puisqu'il est possible de récupérer environ 80% du placement fait dans le REÉR-Fondation. Le tableau ci-contre illustre l'économie totale d'impôt par tranche de revenu imposable provenant d'un investissement de \$1,000 dans Fondation (crédit d'impôt) et transféré par la suite dans le REÉR-Fondation (déduction fiscale).

Une structure militante

Dans le but d'obtenir le capital nécessaire permet-

tant d'agir pour le développement d'emplois de qualité dans des projets ciblés en fonction de sa stratégie d'intervention, Fondation recueillera, principalement à partir d'une structure militante, des épargnes en vue de la retraite, surtout auprès des travailleuses et des travailleurs membres de la CSN, mais aussi de celles et ceux regroupés au sein d'une caisse d'économie. Fondation est aussi accessible au grand public au 1-800-253-6665.

Jusqu'à présent, quelque 250 travailleurs provenant de syndicats CSN de tous les secteurs ont reçu une session de formation et sont

Fondation, c'est qui?

Fondation a été créé à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux. Ce projet est

également parrainé par la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec (FCEDQ), qui s'est jointe à la CSN en vue de la mise sur pied de Fondation, et dont la collaboration se poursuivra après le démarrage.

Les partenaires

Plusieurs partenaires sont également associés à Fondation: SSQ-Vie, qui agit à titre de registraire et de fiduciaire; Bâtirente et Les conseillers financiers du St-Laurent, qui seront responsables de la gestion de la portion des actifs que Fondation peut placer de manière plus sécuritaire; le Groupe de consultation pour le maintien et la

création d'emploi du Québec, dont le concours sera utile au diagnostic d'entreprises qui solliciteront Fondation et dans le suivi de celles que Fondation aura décidé d'appuyer; la Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs de Québec et la Caisse d'économie des syndicats nationaux de Montréal, à partir desquelles les transactions de caisse seront effectuées.

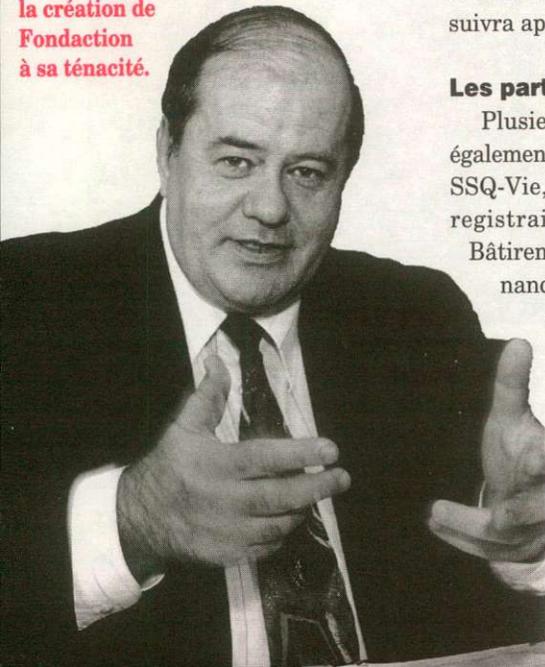
Le conseil d'administration

Le premier conseil d'administration de Fondation est formé de quatre représentants nommés par la CSN: Gérald Larose, président de la CSN, Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN, Joseph Giguère, directeur général du Centre St-Pierre-

Apôtre, et Denise Boucher, présidente du Comité de condition féminine de la CSN; et de deux représentants nommés par la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec: Gilles Lafleur, directeur général de la FCEDQ, et Clément Guimond, directeur général de la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs de Québec.

Louis Roy, président de la Fédération des affaires sociales, Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce, et Solange Tremblay, présidente du Conseil central du Bas St-Laurent, font également partie du conseil d'administration, auxquels s'ajouteront sous peu deux autres membres, dont le président directeur général de Fondation, qui seront désignés plus tard.

Léopold Beaulieu: on doit beaucoup à sa ténacité.



CTION

Un logo que nous verrons souvent dans l'avenir. Il a été dessiné par Jean Gladu, graphiste/designer dont on ne compte plus les créations visuelles pour le compte de la CSN depuis 25 ans.

prêts à entreprendre leur première campagne d'adhésion auprès des membres dans les syndicats. D'autres sessions de formation auront lieu au cours de l'année et, petit à petit, tous les syndicats pourront désigner leur responsable local de Fondation. En attendant, les travailleuses et les travailleurs intéressés à investir dans Fondation, et qui n'ont pas encore de responsable dans leur syndicat, peuvent adhérer et souscrire en composant le **1-800-253-6665**.

Tableau des économies d'impôt sur achat de 1 000\$ d'actions de FONDATION

Revenu imposable variant entre		Crédit d'impôt FONDATION*	Économie fiscale REÉR** FONDATION	Économie totale d'impôt	Coût réel du placement
14 000\$	23 000\$	400\$	361\$	761\$	239\$
23 001\$	29 590\$	400\$	382\$	782\$	218\$
29 591\$	31 000\$	400\$	460\$	860\$	140\$
31 001\$	50 000\$	400\$	471\$	871\$	129\$
50 001\$	52 625\$	400\$	482\$	882\$	118\$
52 626\$	59 180\$	400\$	489\$	889\$	111\$
59 181\$	62 195\$	400\$	515\$	915\$	85\$
62 196\$	et plus	400\$	529\$	929\$	71\$

*Provenant du Québec (20%) et du fédéral (20%).

**Calculs approximatifs pour l'année 1995.

La CSN ne doit rien à personne

— Gérald Larose



C'est avec une satisfaction bien légitime que le trésorier Léopold Beaulieu a fait lire au président Larose la lettre du ministre fédéral des Finances, Paul Martin, dans laquelle il confirme officiellement que son gouvernement, comme celui du Québec, allouera les déductions fiscales propres à ce genre de fonds à ceux qui souscriront à Fondation.

«**»** Ceux qui ont vu à l'oeuvre le trésorier de la CSN, Léopold Beaulieu, depuis plus de dix ans dans le dossier de Fondation, qui ont été témoins de sa ténacité dans ses discussions avec les gouvernements et les ministères, avec les organismes et les institutions, ne pourront jamais laisser dire que la CSN a reçu Fondation en cadeau pour services rendus.»

C'est ce qu'a déclaré Gérald Larose, le président de la CSN et aussi le premier président du Conseil d'administration de Fondation.

«Ce nouvel instrument d'intervention économique a été arraché à bout de bras. Il a fallu faire les démonstrations dix fois plutôt qu'une pour en

établir la pertinence et la viabilité. C'est la CSN elle-même qui lui fournit les sommes nécessaires à son démarrage. Nous estimons que cela ressemble davantage à notre pratique et nous en tirons une certaine fierté», poursuit Gérald Larose en entrevue.

«Si Fondation voit aujourd'hui le jour, souligne-t-il encore, c'est parce que la CSN, fidèle à sa réputation de ne pas lâcher, a pu compter sur ses syndicats et ses instances de décision qui ont toujours cru en Fondation. D'ailleurs, les syndicats affiliés à la CSN ont toujours favorisé la mise sur pied d'instruments d'intervention économique et sociale.»

Scènes de la vie syndicale régionale

Michel Rioux

L'occasion s'y prêtait. Le Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean ayant décidé de donner au Centre syndical régional le nom d'Edgar-Lavoie, un militant décédé l'année dernière après avoir servi le mouvement pendant des années, *Nouvelles CSN* s'est rendu dans la région pour saisir 24 heures de vie syndicale régionale. Il sera donc question d'un syndicat qui veut demeurer à la CSN, de femmes en grève pour obtenir des conditions plus que minimales, d'un droit de refus qui a bien tourné et, bien sûr, de cette magnifique soirée de solidarité en l'honneur d'Edgar Lavoie.

Qu'est-ce qui se passe quand on a un syndicat autonome depuis près de vingt ans, qu'on en est fier, qu'on veut le conserver et qu'on apprend qu'une autre organisation syndicale a déposé auprès du Conseil canadien des relations de travail une requête pour faire fusionner des accréditations? On est en maudit! C'est ce qu'expliquent Stéphane Perron et Serge Guay, président et secrétaire du syndicat des employés de Vidéotron du Saguenay, deux gaillards de 28 ans.

À l'exception de ceux de la région, les autres employés de Vidéotron au Québec, environ 1200 personnes, sont membres de syndicats affiliés au SCFP-FTQ. «C'est pas une raison pour qu'on perde notre syndicat à cause d'une décision de bureaucrates d'Ottawa. C'est bien beau, les grosses unités, mais ça tient pas nécessairement compte de la réalité des gens», s'emporte Stéphane Perron.

Michel Simard, le conseiller syndical de la Fédération nationale des communications (FNC), ajoute qu'il s'agit d'un syndicat modèle. Il gère par exemple sa propre caisse de retraite — un actif d'un mil-

lion environ — et son assurance collective.

La démarche du SCFP est plutôt singulière, en effet. Jusqu'au moment où il a déposé sa requête, le SCFP rencontrait le syndicat CSN à intervalles réguliers pour échanger des informations. Depuis, on ne retourne plus les appels du côté du SCFP. Mais la requête a surtout eu pour conséquence que Vidéotron en a profité pour mettre de l'avant une scission

entre les techniciens et les employés de bureau. Ce qui ne fait l'affaire de personne, ni à la CSN, ni au SCFP.

En décembre, le syndicat a rencontré le président Gérald Larose pour lui exposer le problème. Des démarches sont en cours auprès de la FTQ. «Il faut tenter d'établir une base syndicale commune pour contrer Vidéotron», dit Stéphane Perron.

Le Campus le Bel Âge

En 1991, c'est un arbitre qui avait décrété les conditions de leur première convention collective. Pas «vargeux», mais tout de même. Après une grève de six semaines, c'était un commencement.

Mais le 15 novembre, les huit employés de ce centre d'accueil privé de Jonquière ont décidé d'en remettre. Depuis, elles sont de faction dans leur cabane de grève, installée en plein terrain de stationnement de l'employeur. À qui s'en étonne, le conseiller Gilles Gagnon explique que dans la région, c'est comme ça que ça se passe. «Les juges nous ont donné souvent raison là-dessus», dit-il. Fait à signaler, c'est par vidéo-conférence entre Chicoutimi et Montréal qu'ont été discutés les services essentiels à maintenir. Le Conseil a estimé suffisante la liste pro-



Danielle Morin, Micheline Guillemette, Louise Fortin, Hélène Otis, Jacqueline Gilbert, Monique Bolduc, Brigitte Poitras et Colette Paquin sont en grève depuis le 15 novembre au Campus le Bel Âge de Jonquière.



Stéphane Perron et Serge Guay,
de Vidéotron.

posée par le syndicat, représenté par le conseiller syndical Claude Girard.

Tout en offrant du fudge et du sucre à la crème, elles expliquent les raisons de leur grève. «On veut des horaires de travail qui ont de l'allure», dit l'une, qui explique que rentrer au travail pour une heure, ça n'a pas de bon sens. «Minimum trois heures», disent-elles.

Il semble qu'il faudrait aussi faire respecter l'ancienneté. «Mais il faut qu'on nous respecte nous aussi», lance une autre. Des heures coupées. Des heures travaillées moins nombreuses, mais avec une tâche toujours plus lourde. Trois des huit employés en accident de travail. Sans parler des salaires: des poussières au-dessus du salaire minimum.

Tout cela n'a cependant pas altéré leur bonne humeur. «On va les "toffer" le temps qu'il faudra», assure l'une d'elles. Et toutes les autres sont d'accord avec celle qui affirme que l'employeur n'est pas près de se débarrasser d'elles et de leur syndicat CSN.

Roberval: un pont roulant qui tombe

Depuis des mois que les ouvriers disaient au patron: Ton pont roulant, il va nous tomber sur la tête! Cela a fini par arriver. Avant l'accident, il en aurait coûté quelque \$3,000, paraît-il, pour la réparation. Aujourd'hui, le prix est pas mal plus élevé.

Le 11 janvier, à 21h30, dans l'usine Gilbert-Tech, qui fabrique des surfaceuses pour pistes de motoneiges et de la ma-

chinerie utilisée en forêt, le pont roulant tombe au sol, accrochant au passage deux ouvriers. Pas trop gravement, par chance. Aussitôt, quinze ouvriers signent une pétition: «Nous, employés de Gilbert-Tech, cadenassons le pont roulant car celui-ci est défectueux et dans la soirée, deux employés ont presque été estropiés par le pont. Un a été blessé et a dû se rendre à l'hôpital donc après des pourparlers, nous en sommes venus à la conclusion que pour notre sécurité il valait mieux cadenasser le pont. Qui-conque coupera ce cadenas sera responsable de tout accident.»

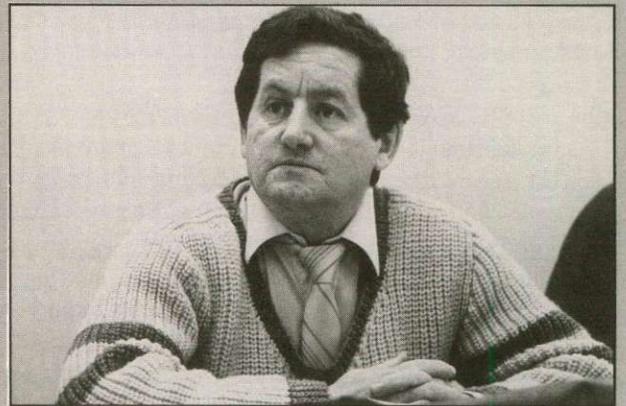
Le lendemain, le patron retourne les ouvriers à la maison. Pas de pont, pas de travail. Alerté, l'inspecteur de la CSST se rend sur les lieux et appose les scellés sur le pont roulant.

Selon Carol Dufour, conseiller à l'organisation qui a rencontré le syndicat et le représentant de la CSST en compagnie du responsable de la santé-sécurité au travail Reynald Lapointe, les travailleurs devraient être payés pendant la période non travaillée.

Un détail: le syndicat de 72 membres n'est pas encore accrédité. Une requête a été déposée le 18 octobre, mais l'employeur conteste la définition de l'unité...

Le Centre syndical Edgar-Lavoie

En donnant à son Centre syndical le nom d'un militant de longue date, Edgar Lavoie, la direction du Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean a voulu que soit transmis aux prochaines générations de militantes et de militants le souvenir d'un homme qui a donné sa vie et sa santé à la défense et à la promotion de la cause des travailleuses et des travailleurs.



Infirmier certifié, Edgar Lavoie a été l'un des fondateurs du syndicat des employés de l'hôpital de Chicoutimi, ce dont son camarade de l'époque, Claude Gauthier, se souvenait avec nostalgie le 12 janvier, au banquet organisé pour l'occasion. Il devenait en 1966 salarié à la FNS-FAS pour terminer sa vie syndicale à la Fédération du Commerce. La présidente de cette fédération, Lise Poulin, était d'ailleurs présente.

Pour Gérald Larose, qui s'adressait aux 150 personnes présentes, dont l'épouse et deux des filles d'Edgar, donner un nom à un établissement, c'est «vouloir transmettre l'apport historique de cette personne. C'est la reconnaître dans ce qu'elle a fait.» Il s'est dit heureux d'accueillir Edgar Lavoie, «un militant généreux, brillant, déterminé», dans «notre Temple de la renommée.»

On avait demandé à l'évêque de Chicoutimi, Mgr Jean-Guy Couture, de bénir la bâtisse. Ce dernier a souligné l'implication d'Edgar Lavoie dans son milieu. De même, la présidente du conseil central, Rosanne Tétreault, a rappelé quelques anecdotes qui ont jalonné la vie syndicale de ce militant exemplaire.

Les travailleurs Mexicains découvrent le miroir aux alouettes

À eux aussi, les politiciens avaient promis le progrès économique et social grâce au libre-échange. Et eux aussi déchantent aujourd'hui.

Jacinthe Pilon

Nombreux sont ceux qui croient que l'accord de libre-échange profite grandement aux Mexicains. C'est du moins ce que véhiculent les médias nord-américains. Mais ce n'est là qu'un mythe, s'il faut en croire Antonio Villalba, un des coordonnateurs du Front authentique du travail (FAT), une centrale syndicale mexicaine qui regroupe quelque 35,000 membres.

De passage à Montréal pour assister au 29^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain, Antonio Villalba a confié à *Nouvelles CSN* qu'un sentiment de désillusion est vivement ressenti par le peuple mexicain face à cette entente de libre-échange.

Avant que celle-ci n'inter-vienne, le président mexicain de l'époque avait fait valoir que le traité permettrait à son pays de connaître un développement économique et social comparable à celui du Canada et des États-Unis.

Toutefois, les effets du libre-échange se sont révélés plutôt désastreux pour l'industrie nationale, déclare Antonio Villalba. L'ouverture de ce pays sous-développé aux marchés extérieurs a entraîné la fermeture de nombreuses petites et moyennes entreprises.

«Depuis l'entrée en vigueur de l'entente, l'industrie mexicaine n'est plus protégée par des règles spécifiques face aux importations, explique le coordonnateur de la FAT. Or, nos entreprises n'étaient pas prêtes à entrer en compétition avec les entreprises étrangères, en

raison d'une technologie dé-suète et d'une formation professionnelle inexistante.»

Les golondrinos

Le gouvernement mexicain avait promis que l'accord de libre-échange amènerait d'importants investissements provenant de l'extérieur du pays. Antonio Villalba indique que seulement 25% des capitaux étrangers ont été investis dans la production mexicaine, le reste étant englouti dans la spéculation financière.

Il ajoute que si les entreprises canadiennes et américaines ont engagé de la main-d'oeuvre à bon marché dans les zones franches, elles n'ont pas créé d'emplois indirects. De plus, ces entreprises ont utilisé très peu de produits mexicains dans leur production, soit l'équivalent de seulement 1,3% de leurs coûts de production.

«Lors de la crise de décembre 1994, le peso a été dévalué et le pays a été amené au bord de la ruine, rappelle Antonio Villalba. Les spéculateurs étrangers provenant des États-Unis, du Canada et de l'Eu-

rope sont alors repartis. Ils ont agi comme les golondrinos, des oiseaux migrants.»

La pauvreté

Le taux de chômage au Mexique atteint maintenant 50%. De fait, 19 millions de Mexicains, sur une population active de 36 millions, sont sans travail. Et le gouvernement mexicain reconnaît que 20 millions de personnes vivent dans un état d'extrême pauvreté.

Pour ceux qui travaillent, la vie est loin d'être facile. Le taux d'inflation a grimpé à plus de 50%. La grande majorité des ouvriers gagnent en moyenne entre \$2.50 et \$4.00 US par jour. Pour faire vivre convenablement une famille de cinq personnes, il faudrait un salaire de \$8.50 US par jour.

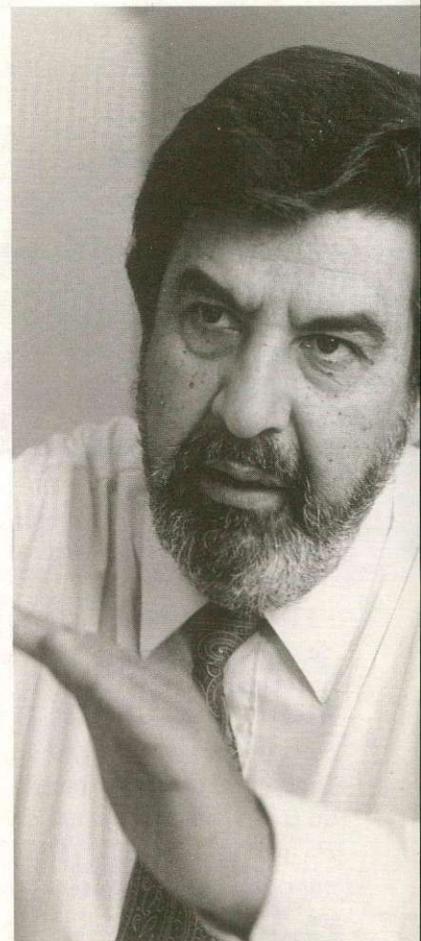
La marmite est chaude. Il ne faut pas s'étonner que des rumeurs de coup d'État aient circulé il y a quelques semaines.

Mesures préconisées par le FAT

Le Front authentique des travailleurs met de l'avant une série de mesures pour redres-

Antonio Villalba, coordonnateur du FAT mexicain:

«Il faudrait reconnaître les différences de force économique entre les signataires du traité de libre-échange.»



ser la situation, dont une baisse des taux d'intérêt et une réduction des impôts des entreprises pour une certaine période de temps.

De plus, le FAT estime que le paiement de la dette extérieure du pays doit être renégocié. Antonio Villalba explique que le gouvernement doit cesser d'en payer les intérêts, qui représentent \$20 milliards par année, et investir cet argent dans l'industrie mexicaine.

À son avis, le traité sur le libre-échange doit aussi être renégocié: «Il faudrait reconnaître les différences de force économique entre les signataires du traité. Les entreprises mexicaines ont besoin de temps pour s'adapter aux nouvelles technologies.»

Antonio Villalba croit qu'il faut aussi inclure une clause sociale prévoyant un code de conduite pour les entrepreneurs étrangers, ainsi que d'autres clauses sur l'augmentation du salaire minimum, le respect des droits des travailleurs et de l'environnement.

Gérald Larose invite le patronat à des débats «visière levée»

Thérèse Jean

«Il faut mettre en place les conditions pour une relance au Québec. Mais cette fois-ci, il n'est pas question que la sortie de crise repose uniquement sur les épaules de ceux et celles qui sont les plus vulnérables au sein de la société, de même que sur celles des travailleurs et travailleuses. Le patronat devra sortir de sa tanière, arrêter ses jérémiades et cesser ses combats d'arrière-garde. Pendant longtemps, il a joui d'une situation qui l'a favorisé. Il faudra qu'il contribue à augmenter les revenus de la caisse collective.»

À quelques jours de l'arrivée de Lucien Bouchard aux commandes de l'État québécois et de l'annonce d'un sommet socio-économique, le président de la CSN, Gérald Larose, le presse de soumettre tout le monde aux mêmes efforts. «Depuis dix ans, a-t-il déclaré en conférence de presse le 13 janvier, que ce soit au plan de l'organisation du travail, de la formation professionnelle, de la réduction du temps de travail ou de sa contribution à la caisse commune, le patronat n'a pas livré la marchandise. Les efforts additionnels qu'exigera une sortie de crise devront se faire à l'enseigne de l'équité.»

En décembre dernier, la CSN avait demandé au futur premier ministre la tenue d'un tel sommet. Aujourd'hui, elle demande qu'il porte sur quatre grandes questions: l'emploi, les finances publiques, le financement de la dette et les services publics.

Pour la CSN, il n'est pas question que le redressement des finances publiques remette en cause les outils collectifs que sont les programmes sociaux, les services sociaux et

de santé ou les politiques sociales, comme le fait l'Ontario par exemple. Les débats à venir devront se faire avec le patronat «dans la transparence et visière levée». La réduction de temps de travail, la nécessité d'augmenter les revenus et de trouver une solution au financement de la dette dans les opérations courantes doivent être à l'ordre du jour.

Mise en garde

Le président de la CSN met en garde le milieu des affaires contre l'argument des taxes sur la masse salariale comme échappatoire à un véritable débat de fond sur la fiscalité. Le dernier budget Campeau a comporté une augmentation des taxes sur la masse salariale que la CSN a critiquée parce qu'il s'agit d'une forme de taxation qui décourage la création d'emplois et qui pénalise surtout la petite et moyenne entreprise, celle qui supporte en grande partie l'économie du Québec. Mais il faut rappeler en même temps que, selon une étude publiée par Revenu Québec en 1989, pendant que les revenus nets comptables des PME représen-

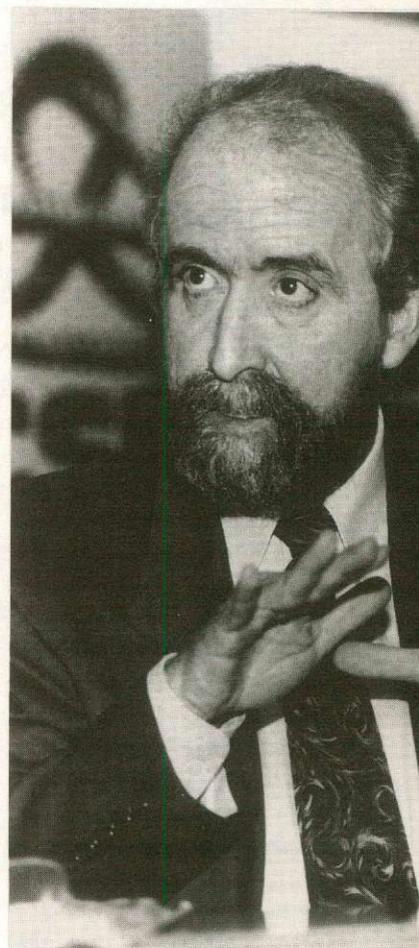
taient 38,5% contre 61,5% pour les grandes entreprises, leur contribution au Fonds de santé (l'ensemble des taxes) a été de 53,5% contre 46,5% pour les grandes entreprises. «Quant au taux d'imposition sur les profits, il est de 8,9% au Québec alors qu'il se situe à 13,5% en Ontario, 16,5% en Colombie britannique et 17% au Nouveau-Brunswick», précise Gérald Larose.

Les services publics

En ce qui a trait aux services publics, notamment en ce qui concerne le réseau de la santé et des services sociaux, il faut éviter les dérapages de la privatisation, remettre en question le type de rémunération des médecins et contrôler le coût des médicaments. Dans le réseau de l'éducation, les États généraux doivent conduire à un investissement majeur de la société dans des objectifs de réussite scolaire.

Le président de la CSN prévient que ce sommet, dont la date sera annoncée prochainement, ne doit pas être «un feu d'artifices de 48 heures. Il doit être le point de départ d'une réflexion intense qui, d'entrée

«Le taux d'imposition sur les profits est de 8,9% au Québec, alors qu'il se situe à 13,5% en Ontario, 16,5% en Colombie britannique et 17% au Nouveau-Brunswick.»



de jeu, sera ponctuée d'autres rendez-vous à court et moyen termes, sans quoi l'exercice sera louable mais vain.» Pour Gérald Larose, il devrait donner lieu à une démarche qui s'étendrait sur une période de six à huit mois, ce qui donnerait le temps de dégager, à court terme, des orientations pour le prochain budget, et de faire le débat sur des orientations ayant une longue portée, entre autres au plan de la fiscalité et de l'emploi.

Mettre fin une fois pour toutes à la discrimination

Le gouvernement semble vouloir prendre le problème avec des pincettes. Cela ne fait pas du tout notre affaire.

Jacqueline Rodrigue



Claudette Carbonneau

Ce 27 janvier, la CSN déposera au gouvernement le mémoire qu'elle défendra devant la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi portant sur l'équité salariale. Pour la CSN, cet avant-projet de loi, déposé le 15 décembre dernier à l'Assemblée nationale, comporte des failles majeures qui en affaiblissent le principe même. La faiblesse des modalités d'application d'un programme d'équité, la présence de dispositions qui permettent aux employeurs de se soustraire aux règles imposées par la loi, et la quasi-absence de recours pour en forcer le respect, illustrent en fait qu'avec une loi de ce genre, nous serons loin d'en finir avec la discrimination salariale que subissent les femmes. C'est même à se demander si elle n'aura pas plutôt pour effet de la consacrer.

« Il y a belle lurette que nous luttons pour obtenir une loi proactive, rappelle la vice-présidente de la CSN Claudette Carbonneau. La démonstration a été faite que l'on tenait à l'équité salariale pour les femmes. Dans le secteur public comme dans le secteur privé, des grèves ont été menées pour ce principe. Ne rappelons que celle des cols blancs de Marieville, qui aura duré plus d'un an. Donc, il n'est pas question de tout simplement encaisser le coup maintenant avec une loi qui nous apparaît desservir les droits des femmes. C'est tout autre chose que nous tenterons d'arracher. Après plus d'une décennie de lutte à notre actif dans ce dossier, et alors qu'une loi serait enfin à notre portée, nous n'accepterons pas que celle-ci soit sans consistance et que, par surcroît, elle nuise aux intérêts des femmes. Nous irons, une fois de plus, dire au gouvernement que nous attendons de lui qu'il reconnaisse clairement nos droits, et qu'ainsi il vote une

législation qui abolisse définitivement la discrimination salariale que subissent les femmes. »

Payées à 100%

Les écarts de salaires entre les titres d'emploi féminin et masculin demeurent importants. En 1993, les femmes travaillant à temps plein gagnaient toujours seulement 73,8% du salaire moyen des hommes. Des études ont démontré que, bien avant l'insurrection, l'expérience ou la syndicalisation, le sexe est le facteur le plus important pour prédire quelle sera la rémunération.

Les femmes sont concentrées dans une gamme plus restreinte de professions que les hommes. Non seulement les femmes et les hommes n'occupent-ils pas les mêmes emplois, mais les emplois des femmes sont peu payés. Une analyse américaine a démontré que pour chaque pourcentage additionnel de femmes dans un emploi, le salaire baisse de



Le 27 mai 1989, des milliers de personnes participaient à une grande manifestation sur l'équité salariale organisée par la CSN et la CEQ, à Montréal. Les manifestantes avaient alors déambulé la rue Rachel, à partir du Parc Lafontaine, pour se rendre jusqu'au Parc Jeanne-Mance.



Fin 93, les neuf employées cols blancs de la Ville de Marieville, près de Chambly, avaient mené une longue grève pour faire reconnaître le principe «à travail équivalent, salaire égal».

\$42 annuellement. Ainsi, l'écart annuel entre le salaire d'un emploi où il y aurait 90% d'hommes et celui d'un autre où il y aurait 90% de femmes serait d'environ \$3,360.

«Il existe sur le marché du travail une forme de ségrégation professionnelle qui permet de traiter différemment les hommes et les femmes en sous-estimant et en sous-payant le travail de ces dernières, poursuit Claudette Carbonneau. Malheureusement, les employeurs continuent de nier cette réalité et refusent de corriger une situation qui ne se corrigera pas d'elle-même, rappelle-t-elle. Il faut qu'une loi sur l'équité salariale assure aux femmes qu'un travail majoritairement effectué par elles soit reconnu au même titre qu'un travail effectué majoritairement par des hommes. Il faut s'assurer que le principe «à travail équivalent, salaire égal» sera appliqué. Il faut s'assurer que les femmes seront payées à 100% pour le travail qu'elles accomplissent, et non plus à 65, 70 ou 75%», soutient la vice-présidente de la centrale.

Pourquoi un avant-projet de loi?

En conférence de presse, lors du dépôt de l'avant-projet de loi, Claudette Carbonneau a indiqué à quel point la centrale trouvait fâcheux le fait que le gouvernement ait reporté le dépôt du projet de loi comme tel, en le faisant précéder d'un avant-projet de loi, s'écartant ainsi des engagements qu'il avait contractés lors de la campagne électorale et réitérés lors de la «Marche

des femmes - Du pain et des roses», en juin 1995.

Nos représentations

La centrale poursuivra son analyse de l'avant-projet de loi mais d'entrée de jeu, Claudette Carbonneau affirme que la CSN formulera des demandes afin de renforcer le caractère universel et proactif de la loi. Il est temps de mettre fin à un mécanisme qui, actuellement, oblige les femmes, individuellement, à déposer une plainte afin d'obtenir réparation en matière d'équité salariale et qu'un processus plus actif, qui oblige les employeurs à procéder aux corrections, soit mis en place.

En outre, lors de la présentation de l'avant-projet, monsieur Parizeau affirmait: «*En tout état de cause, l'équité salariale s'est faite dans le secteur public*». Aux yeux des représentantes de la CSN, cepen-

dant, il n'en est rien, car elles ont toujours considéré que les réajustements salariaux obtenus depuis 1989 n'ont pas permis de mettre fin à la discrimination salariale. Voilà d'ailleurs pourquoi la centrale a toujours maintenu ses plaintes auprès de la Commission des droits de la personne (CDP).

De même, les représentantes de la CSN se questionnent sur les raisons qui ont motivé la ministre de la Sécurité du revenu et responsable de la Condition féminine, Jeanne L. Blackburn, à présenter un avant-projet de loi qui comprend des clauses permettant à un employeur de se soustraire à l'application de la loi sous simple présentation d'un rapport étape faisant état de l'établissement d'un quelconque programme d'estimation des écarts salariaux à la Commission des normes minima-

Le 6 mai 1993, Claudette Carbonneau, accompagnée de syndiquées du secteur public qui avaient déposé des plaintes à la Commission des droits de la personne, remettait au ministre de la Justice de l'époque, Gil Rémillard, plus de 16,000 cartes postales signées par des travailleuses du secteur public réclamant du gouvernement la poursuite des travaux de la CDP, sans ralentissement et sans interruption.



les du travail avant l'adoption d'une loi portant sur l'équité salariale. Claudette Carbonneau clame son indignation quand elle pense que par cette simple disposition, un employeur ne serait pas obligé de répondre à toutes les exigences de la loi et que par cette même disposition, le gouvernement lui-même pourrait se soustraire aux règles prévues à cette loi du simple fait qu'il prétend que lui, il a réalisé l'équité salariale dans ses rangs.

Rappelons qu'en 1987, il y a donc neuf ans, la CSN a déposé 73 plaintes en matière de discrimination salariale faite aux femmes auprès de la CDP et que celles-ci sont toujours pendantes devant la Commission. Ces plaintes touchent potentiellement 100,000 travailleuses des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, ainsi que des organismes gouvernementaux. «*Notre expérience des plaintes déposées à la CDP démontre la nécessité d'avoir une loi proactive, conclut Claudette Carbonneau. Les embûches que nous avons rencontrées, notamment au niveau juridique, ont été nombreuses et il n'est pas vrai que la majorité des femmes peuvent supporter seules un tel processus.*»

Les auditions de la commission parlementaire devraient débiter le 5 février. La ministre Blackburn a indiqué qu'à la suite de cette consultation, le gouvernement déposerait un projet de loi au printemps 1996 et que la loi pourrait être adoptée en juin 1996, pour entrer en vigueur au début de 1997.

AU COEUR DE SON TEMPS depuis 75 ANS!

Il y a 75 ans, le 26 septembre 1921, la CSN, à l'époque baptisée la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, était fondée à Hull. Depuis, elle n'a pas connu de repos. 75 ans plus tard, la CSN continue encore, en 1996, d'être bien là, *Au coeur de son temps*. Actuelle.

Elle était là en 1924 au moment de la lutte des allumettières de E.B. Eddy Matches. Encore là pour amener le gouvernement du Québec à adopter la Loi sur les accidents du travail en 1931; pour soutenir la grève des mineurs en 1949; pour conclure la première convention collective des fonctionnaires du Québec en 1966; pour obtenir avec le Front commun des employé-es du secteur public le \$100 minimum par semaine en 1972; pour arracher, dans ce même secteur public en 1989, un règlement sur l'équité salariale. Toujours là, encore aujourd'hui, à mener le combat pour la sou-



veraineté du Québec; à se battre pour la défense des programmes sociaux et pour la qualité et le maintien des services publics; à soutenir les débats de l'heure. Là. Présente, toujours, défiant les tourmentes, combattant les injustices, pourfendant les chevaliers de l'industrie, ouvrant des sentiers, provoquant

les débats, soutenant les plus démunis, gardant son indépendance et son autonomie face aux partis politiques. Ce mouvement, composé d'hommes et de femmes épris de justice et de liberté, est là, bien ancré *au coeur de son temps* et au coeur du Québec.

À compter de sa prochaine édition et toute l'année durant, *Nouvelles CSN* soulignera cet anniversaire en vous présentant soit des témoignages provenant de différentes personnalités, institutions ou organisations au Québec, soit des tranches d'histoire sous forme de jeu questionnaire. Des événements de toutes sortes ponctueront ce 75e anniversaire qui, à compter de maintenant, sera célébré en crescendo avec, entre autres, la tenue au mois de mai du 58e Congrès de la centrale et la diffusion de la série télévisée sur la CSN par Radio-Québec l'automne prochain.

T.J.

ASSURANCE-CHÔMAGE

UNE COALITION NATIONALE PRÉPARE LA RIPOSTE

La riposte à la réforme de l'assurance-chômage s'organise. Une coalition nationale, composée de la CSN, de la FTQ, de la CEQ, de la Fédération des femmes du Québec, de la Fédération étudiante collégiale du Québec et de Solidarité populaire Québec, a lancé, le 16 janvier, son plan d'action pour le retrait des projets de loi C-111 et C-112 du gouvernement Chrétien. La coalition refuse les nouvelles compressions prévues par Ottawa et revendique le rapatriement complet par le gouvernement du Québec des mesures de soutien à l'emploi et à la formation de la main-d'oeuvre, y compris de l'assurance-chômage et des budgets qui en découlent. Pour la coalition, il n'est pas question que cette réforme se fasse sur le dos des travailleurs et des chômeurs.

Le plan d'action s'appuie, entre autres, sur des actions locales, régionales et nationales auprès des députés, des ministres

et sénateurs. Au plan national, près de 100,000 cartes postales demandant le retrait du projet de loi seront envoyées au chef de l'Opposition officielle, une publication de huit pages (celle encartée dans la présente édition de *Nouvelles CSN*), tirée à 300 000 exemplaires, sera distribuée partout au Québec. La coalition prévient Ottawa que s'il persiste dans ses intentions, il risque d'avoir à affronter une crise sociale majeure.

T.J.

LE CONSEIL CENTRAL DU NORD-EST EST NÉ



Peu avant les Fêtes avait lieu le congrès de fondation du Conseil central du Nord-Est, résultat de la fusion de ceux de Sept-Îles et de Baie-Comeau. Les officiers et officières en sont, de gauche à droite: Lise d'Amour, Michel Boudreault, Marjolain Dufour (président), France Boisvert, Nathalie Foster, Roger Morin, Michelle Martin, Renelle Tremblay, Réjean Bradley.

MÉTRO-RICHELIEU

TRÊVE ET MÉDIATION

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Épiciers Unis Métro-Richelieu (FC-CSN), la direction de l'entreprise, le Regroupement des ex-travailleurs de Steinberg et les TUAC-FTQ (section locale 501) ont confié le

mandat à M^e Serge Brault de leur proposer une voie de règlement aux nombreux litiges qui les opposent. C'est là l'accord de médiation intervenu entre toutes ces parties le 20 décembre, après plus de trois ans de ba-

tailles juridiques, de discussions, de luttes et de manifestations publiques.

Rappelons qu'en juin 1992, l'acquisition d'un certain nombre d'actifs de Steinberg par Épiciers Unis Métro-Richelieu, dont un entrepôt de fruits et légumes situé au 5400 Pierre-de-Coubertin, à Montréal, s'est soldée par le licenciement de centaines d'employés membres des deux organisations syndicales.

La médiation doit se poursuivre jusqu'à la fin de février mais pourra se prolonger au-delà de cette date si les parties en conviennent à l'unanimité. «Les parties croient que tout doit être mis en oeuvre pour donner à la médiation une chance réelle de réussir», ont affirmé leurs porte-parole dans un communiqué conjoint. Elles se sont entendues pour «suspendre toutes actions ou déclarations publiques, de même que toutes les procédures judiciaires» durant leurs travaux. M.C.

MONT GRAND-FONDS

LE PROBLÈME EST RÉGLÉ

Les activités ont repris, au Mont Grand-Fonds, à Rivière-Malbaie, dans Charevoix. En faillite depuis septembre dernier, la station de ski a repris ses opérations durant la période des Fêtes après que son principal créancier, le Crédit Industriel Desjardins, eut conclu sa vente à un groupe de gens d'affaires et de représentants municipaux. Par la suite, les mandataires du syndicat CSN et un représentant du nouveau conseil d'administration, le préfet de la MRC de Charlevoix-Est, ont signé la nouvelle convention collective. D'une durée de trois ans, celle-ci contient notamment des augmentations

salariales totalisant \$1.10 l'heure.

Le syndicat des 40 membres a été la bougie d'allumage de la lutte régionale pour la survie du centre de ski. De concert avec la Chambre de commerce de Charlevoix-Est, le député péquiste de la circonscription, la MRC et d'autres intervenants socio-économiques de la région, le syndicat a mis sur pied un Comité de survie qui a fait un enjeu régional de la réouverture du Mont Grand-Fonds. Le syndicat a notamment obtenu l'appui de la population dans cette lutte en faisant signer une pétition qui a recueilli pas moins de 2,000 noms. M.C.

NORMICK-PERRON À SENNETERRE

UN AUTRE BON RÈGLEMENT DANS LES SCIERIES

La série de bons règlements dans les scieries d'Abitibi se poursuit. À Normick-Perron (division Senneterre), les membres du syndicat FTPF-CSN ont adopté à 84,2%, le 14 janvier, une nouvelle convention collective d'une durée de cinq ans. Le contrat prévoit des augmentations salariales de 3, 2,2, 2,5, 3 et 3%, et la mise en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 1996, d'un régime complémentaire de retraite dont la gestion est confiée au syndicat et auquel l'employeur contribue pour 2% la première année et 3% les années suivantes.

De plus, le régime d'assurance-vie

a été bonifié et un régime de soins dentaires est entré en vigueur le 1^{er} janvier, ainsi qu'un programme d'indemnité de départ et incitatif à la retraite. Les parties ont également convenu de collaborer à un nouveau type de gestion en matière de relations de travail et d'échange d'information. Enfin, la convention contient des dispositions limitant la sous-traitance et des améliorations aux clauses de mouvement de main-d'oeuvre, de santé-sécurité, de congé pour événements familiaux et de régime de vacances.

L.L.

APRÈS DEUX ANS DE LOCK-OUT

LE CONTACT REPREND AU MONT SACRÉ-COEUR



Les lock-outés du Mont Sacré-Coeur.

Les parties patronale et syndicale au Mont Sacré-Coeur, à Granby, auront un tête-à-tête le 31 janvier. C'est la première rencontre de négociation depuis le 2 octobre dernier entre l'employeur, Laliberté & Associés, et les représentants syndicaux des 12 employés de la résidence granbyenne des Frères du Sacré-Coeur, en lock-out depuis le 11 février 1994.

Le 22 janvier, les deux parties ont eu une autre occasion de se revoir, mais devant le Tribunal du travail cette fois. Le syndicat a en effet déposé des plaintes en vertu des articles du Code du travail empêchant un employeur de faire appel à des scabs. La lutte des syndiqués du Mont Sacré-Coeur en est une pour la protection de leur emploi contre un patron qui voudrait bien opérer la buanderie, les cuisines, l'entretien et l'infirmerie de la résidence avec plus de personnel cadre et de sous-traitants. Le porte-parole syndical, Gilles Beauregard, a fait le vœu, en ce début d'année, que les responsables de la communauté religieuse se présentent à la rencontre de négociation, «histoire qu'ils observent de visu la bonne foi que manifeste depuis le début le syndicat». Durant l'automne, les syndiqués ont manifesté à maintes reprises devant les résidences provinciales des Frères du Sacré-Coeur, dans l'espoir d'obtenir une intervention salutaire de leur part auprès de leur employeur. M.C.

RECHERCHÉS: RETRAITÉS

L'Organisation des retraités de la CSN, l'OR-CSN, voudrait connaître les syndicats qui ont mis sur pied un regroupement de leurs membres retraités. Question de prendre contact et de voir

quelle collaboration pourrait s'instaurer. Téléphoner à Guy Beaudoin ou Gerry Taylor au 514-598-2434 (fax: 598-2029). Ou encore écrire au 1601 de Lorimier, Montréal, H2K 4M5.

La CSN sur Internet: <http://www.accent.net/csn>

Tarif d'abonnement spécial pour les membres de la CSN: \$25/mois, 75 hres/mois: 514-737-6077

Bienvenue



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Parmi les adjectifs qui suivent, lequel signifie **fortifiant**, «qui redonne de l'énergie, des forces»?

- a) soporifique
- b) roboratif
- c) naupathique

Réponse: b. Soporifique signifie «qui provoque le sommeil»; naupathique, «qui souffre du mal de mer».

Le mot **saturnisme** désigne:

- a) une intoxication par le plomb
- b) une propension à la tristesse
- c) un comportement indécent

Réponse: a. Ne pas confondre avec **saturnien** (b) et **satyrisme** (c).

Ce contribuable a *gagné son point*: la Ville devra lui rembourser la somme de \$1500. Gagner son point est le calque de l'anglais «To win one's point». En français, on dit **a eu gain de cause**.

Il en coûterait plus de \$200,000 pour remettre *en ordre* les équipements de cette usine. L'emploi de «en ordre» pour signifier **en bon état** constitue un anglicisme.

Laquelle de ces expressions désigne une personne qui se nourrit de chimères?

- a) saute-ruisseau
- b) songe-creux
- c) béni-oui-oui

Réponse: b. **Songe-creux** est un nom masculin invariable. **Saute-ruisseau** désigne une personne qui fait les courses dans un bureau et **béni-oui-oui**, une personne toujours empressée à approuver les initiatives d'une autorité établie.

Saute-ruisseau est masculin et **béni-oui-oui**, masculin invariable.

Jacinthe Pilon

DÉCÈS DE FRANCE GILBERT ET DE LAURENCE LORD

L'équipe du Conseil central de l'Estrie a été affligée, juste avant Noël, par le décès de France Gilbert, 45 ans, salariée depuis 1968 à la CSN-Construction, puis à la FAS. Elle laisse dans le deuil sa fille Erika et son conjoint Denis Walsh, président du syndicat chez Sécur.

Aussi dans la période des Fêtes, Laurence Lord, un des plus jeunes membres de l'OR-CSN, est décédé subitement à l'âge de 56 ans. Il a été président du Syndicat des employé-es de bureau de Saint-Léonard avant de devenir conseiller syndical à la FEESP, puis à la Fédération du papier. Laurence Lord avait pris sa retraite en janvier 1994. M.L.

Multi-MARQUES

Les 45 employées de bureau de Multi-Markues Inc, division de Québec, viennent de déposer une requête en accréditation pour être représentées par un syndicat autonome affilié à la CSN et à sa Fédération du commerce.

Multi-Markues est un regroupement de boulangeries industrielles qui contrôle les deux tiers de la production de pains au Québec: Gailuron, Diana, Bon Matin, Durivage, Pom, La Huche, Petites Douceurs, etc.

Les employées de bureau de cette entreprise étaient auparavant syndiquées avec les TUAC-FTQ, section locale 503. Les principaux facteurs qui ont motivé leur changement d'allégeance sont la qualité des services, un système de cotisation plus équitable, l'autonomie du syndicat et la présence de la CSN dans le secteur des boulangeries de la région de Québec.

Solaris

Dans cette même région encore, on annonce que les 87 travailleurs de l'usine de portes et fenêtres Solaris ont aussi déposé leur requête en accréditation CSN, dont ils joindront les rangs de sa Fédération des travailleurs du papier et de la forêt. Tout comme les employés de Vitrerie L.B.L. et de Multiver Ltée, récemment accrédités à la CSN, ce groupe était antérieurement représenté par les Vitriers et travailleurs du verre de la Fraternité internationale des peintres et métiers connexes, section locale

UN SYNDICAT CSN POUR LES INFIRMIÈRES EN PRATIQUE PRIVÉE

Le Syndicat des infirmières et infirmiers en pratique privée du Québec (SIIPPQ) vient de voir le jour. Il est affilié à la Fédération des professionnelles et professionnels salariés et cadres du Québec (FPPSCQ-CSN).

Le syndicat remplace l'organisme privé «Infirmiers et infirmières en pratique privée du Québec», qui regroupait 150 membres.

Le SIIPPQ a mené une vaste consultation auprès d'infirmières, au cours de l'été, à travers le Québec. Sa présidente, Denise Jodoin, a pu ainsi constater que la majorité d'entre elles étaient enthousiastes à l'idée de se regrouper dans un syndicat professionnel CSN.

De nombreuses infirmières sont très intéressées par les services que la fédération peut leur offrir en matière d'assurances collectives, d'avantages sociaux et de protection juridique.

La CSN est également apparue pour ces travailleuses autonomes comme un porte-parole de poids sur la place publique. Les infirmières en pratique privée veulent participer à l'important débat en cours sur la reconfiguration du réseau de la santé. Elles sont également préoccupées par la réorganisation de leur travail et par la redéfinition de leur rôle. J.P.

1135. Attirés par la spécificité québécoise de la CSN, ils sont heureux de savoir que leurs cotisations ne s'en iront plus désormais aux États-Unis.

MESSAGERIES DYNAMIQUES

Les 28 employé-es d'entrepôt des Messageries Dynamiques, à Montréal, ont décidé de quitter le local 1999 des Teamsters pour se joindre à la CSN à l'intérieur d'un syndicat autonome affilié à sa

Fédération nationale des communications.

JANPAR

Autrefois connue sous le nom de Pilon Fournitures de bureau, la compagnie Janpar vient d'apprendre que ses 48 employés ont quitté les TUAC-FTQ, local 502, pour se donner un syndicat dont ils contrôleront mieux les destinées à l'intérieur de la Fédération du commerce de la CSN. J.-P. P.

**SURVEILLEZ L'ENCART DU
COMITÉ IMMIGRATION CSN
DANS NOTRE PROCHAINE ÉDITION.
DE NOMBREUX PRIX À GAGNER!**

EN LOCK-OUT DEPUIS PLUS D'UN AN

Daily Freight, MODÈRE TES TRANSPORTS!



Camions de scabs déchargeant leur marchandise chez Daily Freight.

En lock-out depuis le 12 décembre 1994, les 20 travailleurs de l'entrepôt de transbordement de la compagnie Daily Freight, à Pointe Saint-Charles, poursuivent leur lutte contre la compagnie ontarienne, qui tente de se défaire du syndicat et de sabrer dans leurs conditions de travail.

Après le lock-out, Daily Freight a déménagé ses opérations à Cornwall, en Ontario, afin de contourner les articles du Code québécois du travail interdisant l'utilisation de scabs. Au début de l'année, la compagnie a repris ses activités au Québec sous un autre nom, Daily Motor Freight, et dans un autre entrepôt. Le syndicat déposera à nouveau des plaintes en vertu de la loi antiscabs.

En dépit de concessions syndicales importantes — moins de congés mobiles et de maladie, réduction salariale de un dollar l'heure — Daily Freight exige une vingtaine d'autres reculs. L'employeur veut réduire le nombre de travailleurs à temps complet de 10 à 6 et augmenter le nombre de temps partiels de 5 à 12, éliminer les clauses pour activités syndicales, abolir la garantie de travail de 40 heures par semaine, augmenter la période de probation, diminuer la paye de vacances, éliminer la clause de remplacement en cas d'absence, payer le temps supplémentaire après 40 heures de travail (et non plus après une journée régulière), ne plus verser de payes de séparation en cas de fermeture ou de mises à pied occasionnées par les changements technologiques, etc. M.C.

PANIER DE Noël: \$55,000

La douzième édition de la Campagne de paniers de Noël de la CSN a rapporté plus de \$55,000, que se sont partagés 1,047 travailleuses et travailleurs en conflit. Chacun des membres de la CSN en grève, en lock-out ou con-

gédiés pour activités syndicales a reçu pour Noël un montant de \$50 en surplus des prestations régulières du Fonds de défense professionnelle.

Répondant, pour une troisième année consécutive, à l'appel lancé par

l'animateur Joël LeBigot et l'équipe de CBF *Bonjour* de Radio-Canada, les efforts de 32 militants de la CSN, à Montréal, ont par ailleurs permis de verser \$4,780.05 à l'organisme de bienfaisance *Jeu-nesse au Soleil*. M.C.

HÔPITAL UNIVERSITAIRE

ENCORE DES COMPRESSIONS À MONTRÉAL

L'implantation d'un vaste complexe hospitalier universitaire n'est qu'un autre prétexte pour sabrer dans les soins de santé à la population, estime le Regroupement intersyndical du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM).

En conférence de presse, la coalition qui regroupe la grande majorité des employé-es des hôpitaux Notre-Dame, Hôtel-Dieu et Saint-Luc, trois établissements appelés à fusionner pour former le CHUM, a lancé un cri d'alarme en indiquant que le projet du ministre Rochon vise à amputer de 15 millions de dollars les budgets des hôpitaux visés.

Selon le Regroupement, la fermeture de plus de 500 lits de courte durée résultera de l'implantation du CHUM.



De gauche à droite: Marc-André Gagnon, vice-président de la CEQ, Marc Laviolette, vice-président de la CSN, et Joanne Hamel, du Syndicat des professionnels des affaires sociales du Québec (SPASQ-CSN).

Avec la disparition des 1224 lits des six hôpitaux qui fermeront, la population montréalaise se verra donc privée de quelque 1700 lits, ce que le Regroupement trouve inacceptable.

Le Regroupement intersyndical a profité de cette conférence de presse pour réaffirmer son soutien à l'établissement d'un Centre hospitalier universitaire d'importance à Montréal. Un tel centre pourrait favoriser la recherche et l'enseignement en plus de contribuer à améliorer les ser-

vices à la population. Cependant, le projet qui est sur la table, et pour lequel les syndiqués n'ont pas voix au chapitre, entraînerait une dégradation de ces services.

Le ministre Rochon a annoncé qu'il fusionnera, par décret s'il le faut, les trois hôpitaux d'ici le 31 mai. L.-S. H.

COMBATTRE LES VIOLATIONS ET NON LES SUBIR



CHINE

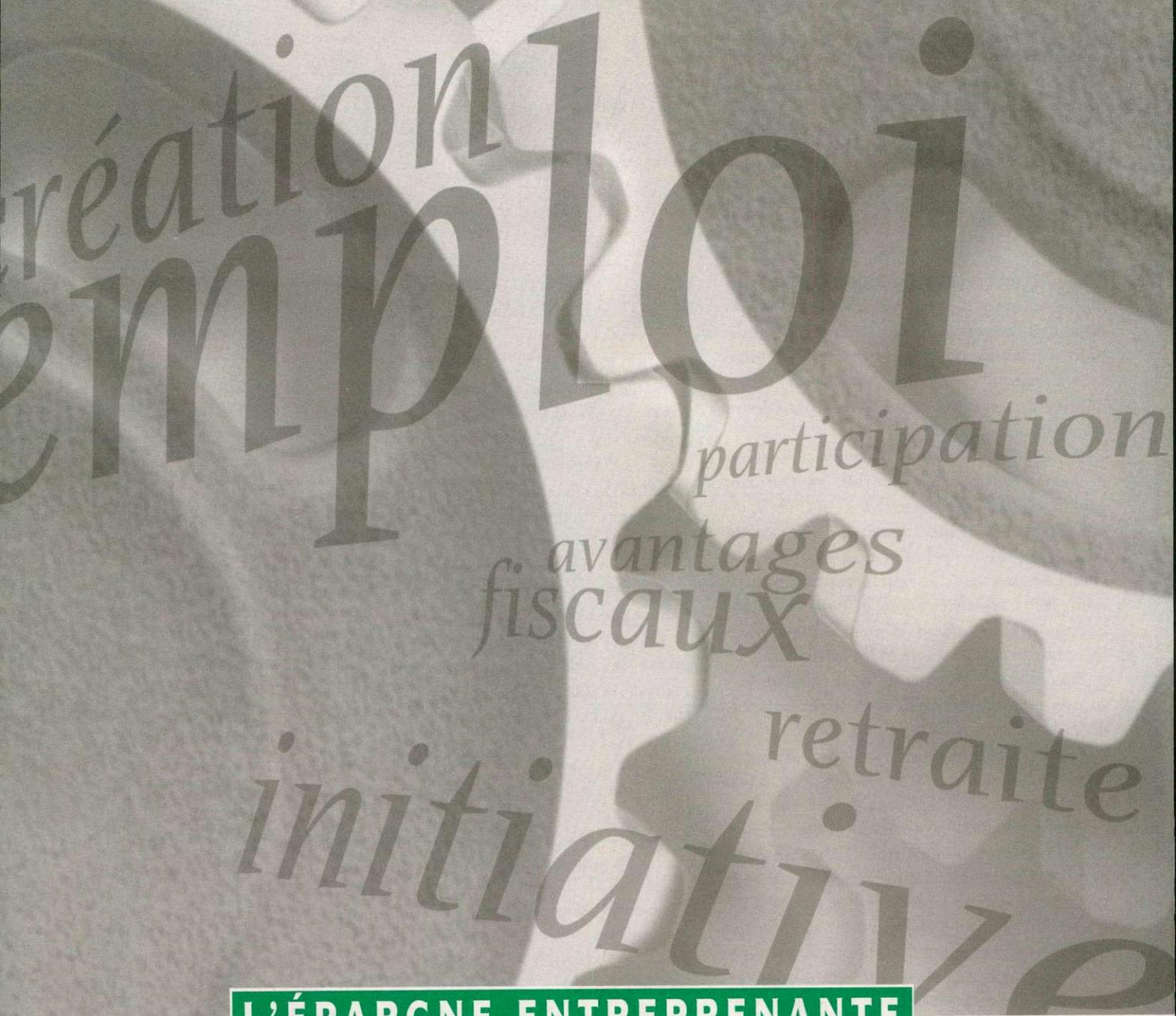
Bao Ge, condamné à trois ans de camp de travail. Délit: avoir voulu former une organisation de défense des droits de la personne.

AMNISTIE INTERNATIONALE
SECTION CANADIENNE / FRANÇAISSE
(514) 766-9766

FAITES
LIRE
nouvelles csn

FONDATION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI



L'ÉPARGNE ENTREPRENANTE

Si vous voulez adhérer à Fondation, remplir ce coupon.
Nous vous ferons parvenir, par retour du courrier, un formulaire d'adhésion
et de souscription ainsi qu'un prospectus.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Nom de votre syndicat CSN, s'il y a lieu: _____

Retourner à Fondation, 2100, de Maisonneuve est, Montréal (Qc) H2K 4S1 • Fax: 525-5218